

Télépiloter un drone multirotors

RS6653 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323, 326, 340
Formacode(s)	31862
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2026

Certificateur(s)

DRONE IN TARN · SIRET : 84287265700015

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AIRVOLIA	53195185300013	Former et organiser l'évaluation
ANTILLES DRONE	90001534800015	Former et organiser l'évaluation
ANTILLES DRONE	90001534800023	Former
DRONES CENTER FORMATIONS	93440283500011	Former et organiser l'évaluation
OBJECTIF DRONE FORMATION	90467672300029	Former et organiser l'évaluation
OLIVIER PIEDFORT	49986009600043	Former et organiser l'évaluation
TY DRONE DISTRIBUTION	95262616600021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification concerne l'ensemble des publics, salariés ou non salariés, susceptibles d'utiliser un drone pour capter des données dans un cadre professionnel.

La certification permet de développer et de valider les compétences pratiques des utilisateurs de drones civils à usage professionnel conformément aux dispositions du décret n° 2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

Elle garantit que les candidats ont évalués avec des exigences qualité vérifiées par la profession : modalités d'évaluation uniques, livret de progression unique et validé par la profession.

L'objectif principal de la certification de télépilote de drone est de garantir que les opérateurs de drones ont les connaissances et les compétences nécessaires pour piloter en toute sécurité et efficacement un drone dans diverses conditions et environnements.

La certification « Télépiloter un drone multirotors » vise à répondre aux besoins transversaux de plusieurs secteurs professionnels.

Au-delà de la compétence technique de pilotage, elle permet d'acquérir un savoir-faire immédiatement mobilisable dans différents métiers :

- Immobilier et communication visuelle : réaliser des prises de vue aériennes pour la valorisation de biens, sites touristiques, événements ou campagnes promotionnelles.
- Audiovisuel et médias : capter des images dynamiques pour le cinéma, la télévision, la publicité ou la création de contenus numériques.
- BTP et inspection technique : effectuer des relevés et contrôles visuels de chantiers, toitures, façades, ouvrages d'art et infrastructures sensibles.
- Agriculture et environnement : observer l'état des cultures, identifier des stress hydriques ou pathologies, contribuer à la gestion durable des espaces naturels.
- Pulvérisation et entretien technique : mettre en œuvre des drones équipés pour la pulvérisation ou le nettoyage (bâtiments, entreprises, patrimoine, agriculture).
- Sécurité et surveillance : contribuer à la prévention des risques en surveillant des sites, zones sensibles ou rassemblements.
- Événementiel et spectacle : participer à la mise en œuvre de shows lumineux et artistiques utilisant des drones.
- Énergies renouvelables : inspecter des installations photovoltaïques, éoliennes ou hydrauliques afin de garantir leur performance et sécurité.

Ces débouchés démontrent que la certification n'est pas cantonnée à une seule fonction mais constitue une compétence support à valeur ajoutée dans des métiers variés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Étudier et déterminer les objectifs de la mission, choisir le scénario réglementaire approprié pour l'opération en question, et délimiter la zone d'opération.
2. Définir la zone d'exclusion minimale en fonction des spécificités du drone, et repérer les obstacles dans la zone d'opération.
3. Gérer les situations normales et anormales dans le cadre des scénarios S1, S2 et S3.
4. Appliquer les réglementations aériennes en vigueur en France.
5. Utiliser un GPS et maîtriser un drone en mode gyroscopique.
6. Réaliser des prises de vue exploitables.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Mise à jour de la réglementation

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires à venir, il convient de remplacer toutes les références à la réglementation nationale dont l'échéance arrive à terme au 31 décembre 2025 par le règlement (UE) 2019/947.

Ce règlement impose l'abandon des scénarios nationaux au profit des scénarios européens standardisés.

Cette mise à jour s'inscrit dans la mise en conformité avec le règlement européen, et ce, afin de garantir la continuité de la formation dans un cadre réglementaire harmonisé au niveau de l'Union Européenne.

Arrêté du 17 août 2021 modifiant l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir version consolidé en vigueur le 15 Novembre 2022.

Décret n° 2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord.

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139.

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Parler français et avoir l'âge réglementaire pour piloter un drone.

Pouvoir piloter avec une télécommande un drone à distance

Etre en capacité de naviguer sur internet et de comprendre les informations de cartographie de base.

Les télépilotes de drones professionnels doivent obtenir une certification spécifique délivrée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en France qui s'obtient après une formation dispensée par un centre de formation certifié.

Le candidat aux épreuves de certification (partie pratique) devra être au préalable titulaire de la partie théorique (examen organisé par la DGAC).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le représentant de l'organisme de formation.

Un exploitant drone externe à Drone In Tarn enregistré DGAC.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Dirigeant de l'organisme de formation, exploitant enregistrée à la DGAC + un examinateur (télépilote confirmé) externe

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2026
Date de dernière délivrance possible	27/12/2026

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6653/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	269
Parcours menés à terme	267
Taux d'achèvement	99 %
Période	10/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	302
Montant total engagé	736 396 €
Coût moyen par dossier	2 438 €
Durée moyenne	34 h
Période	09/2024 – 06/2026
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	2 %

Entreprise	1 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.